

HELVETICA 2000

La pièce

Sur le côté face, le disque central comprend l'inscription «+ FR +» sur un fond en nids d'abeilles, alors que sur la couronne extérieure figurent des abeilles et dans la partie inférieure les deux années «1850» et «2000». Le côté pile porte au centre la valeur nominale, «5 FR», sur un fond représentant la structure d'une feuille. Sur la couronne extérieure figure l'inscription «CONFOEDERATIO HELVETICA •2000•».

Pour l'artiste, les abeilles symbolisent l'assiduité légendaire des Suisses; quant aux nids d'abeilles et à la structure de la feuille, elles évoquent la persistance du franc suisse.



Caractéristiques

Effigie

«150e anniversaire du franc suisse»

Artiste

Harold Studer, Berne

Données techniques

Alliage: couronne: cupro-nickel,
partie centrale: nordic-Gold

Poids: 15 g

Diamètre: 33 mm

Valeur nominale légale

5 francs suisses

Date d'émission

7 juin 2000

Tirage

Pièces de qualité normale,
non mises en circulation:

150 000 pièces

Qualité flan bruni, avec étui:
15 000 pièces

Frappe

'swissmint'

Monnaie officielle de la
Confédération suisse
CH-3003 Berne

2000



150e
anniversaire du
franc suisse

swissmint

swissmint



Monnaie
commémorative
officielle de la
Suisse

Monnaies commémoratives

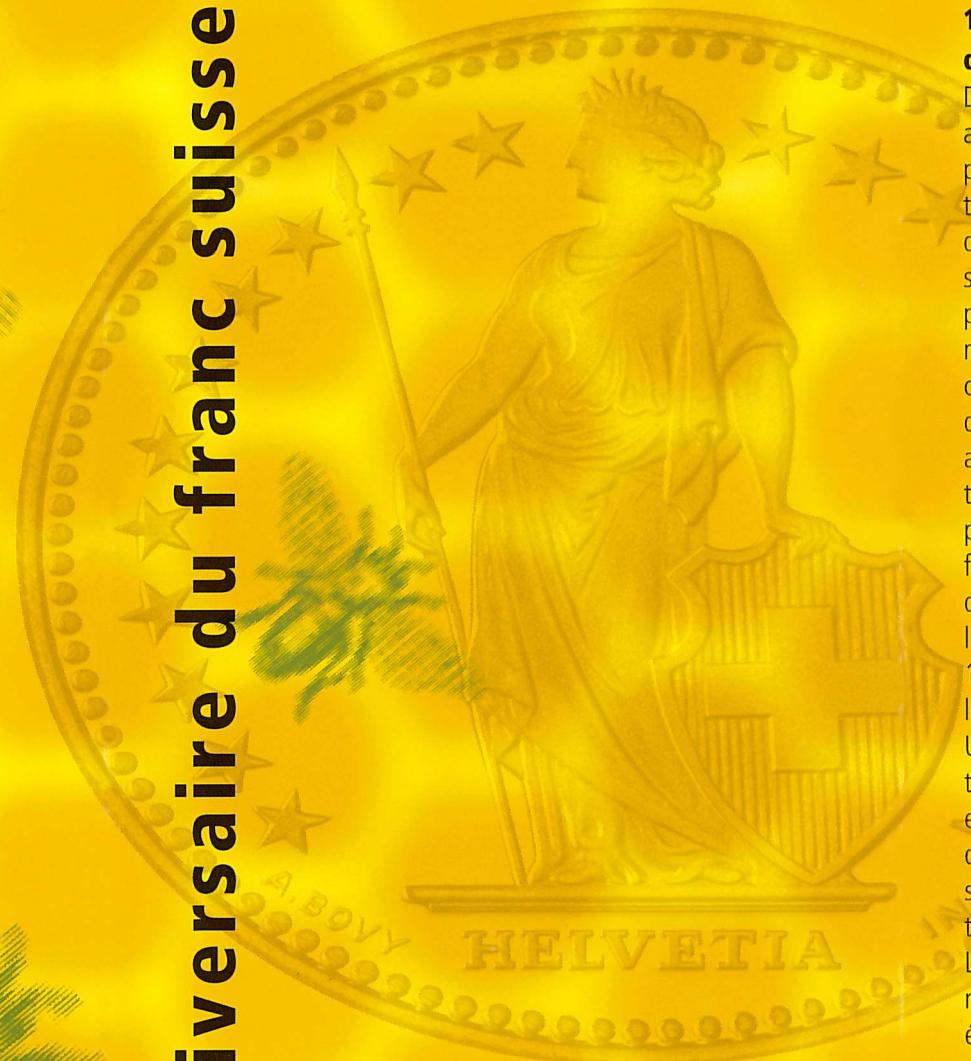
HELVETICA

Belle comme la Suisse

Depuis 1936, la Confédération suisse émet des pièces commémoratives rappelant des événements historiques ou culturels importants ou en l'honneur de personnalités marquantes. Le patrimoine culturel suisse est également pris en considération. La tradition veut que les pièces commémoratives soient conçues par des artistes suisses. De concert avec l'Office fédéral de la culture, 'swissmint' confie des mandats et organise des concours.

Les monnaies commémoratives ont une valeur nominale légale et elles sont frappées en nombre limité. Grâce au produit net de la vente de ces monnaies, la Confédération soutient des projets culturels dans notre pays.

150e anniversaire du franc suisse



150e anniversaire du franc suisse

De nos jours, payer ses achats à la caisse d'un supermarché est une opération tout à fait anodine, à la condition bien sûr d'avoir suffisamment d'argent dans son porte-monnaie. En effet, les moyens de paiement ayant cours légal (billets et pièces de monnaie courantes) sont acceptés sans hésitation par tout un chacun. Ce ne fut pas toujours le cas. La confusion qui a régné en Suisse durant les siècles précédant la réforme de la monnaie de 1850 est aujourd'hui difficilement imaginable.

Un grand nombre d'autorités (cantons, villes, abbayes, etc.) frappaient des pièces de monnaie différentes faisant chacune partie de systèmes monétaires distincts. Les conversions d'une monnaie à l'autre étaient d'une énorme complexité, ce qui entraînait grandement les échanges commerciaux. Les pouvoirs publics essayèrent sans grand succès de mettre fin à ce chaos en concluant des conventions.

C'est la constitution de 1848 qui offrit enfin la base légale permettant de procéder à une réforme de la monnaie. Celle-ci fut entre-

prise rapidement. Le franc suisse fut introduit en 1850, sur le modèle du franc français. A posteriori, la réforme de la monnaie peut être considérée comme l'une des plus importantes réalisations du 19e siècle.

L'artiste

Le peintre Harold Studer est né le 10 septembre 1942 à Leysin. En 1959, il a suivi le cours préparatoire de l'école d'arts appliqués de Berne puis a effectué un apprentissage de cartographe de 1960 à 1964. De 1964 à 1968, il séjourne à Paris.

D'autres stages l'ont conduit en Egypte, en Angleterre, au Portugal et en Italie. Harold Studer vit et travaille actuellement à Berne. L'éventail de ses activités artistiques comprend dessins, peintures, aquarelles, gravures et objets (div. matériaux). Il s'est vu octroyer différentes bourses fédérales et régionales et a exposé ses œuvres dans de nombreuses expositions personnelles ou de groupe, en Suisse et à l'étranger.